

COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE-BORN

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le **vingt-et-un juin** à **20 H 30**,
Le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Eutrope-de-Born**,
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame **Jocelyne COLLIANDRE**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **15.06.2022**

Membres en exercice	15
Membres présents	12
Absents(es)	3
Procurations(s)	3

PRESENTS : Mrs. AUZERAL J. - BARRET C. - FRACHISSE N. - HUGOU D. - JACQUET C. - PERRY JL.

Mmes BALSE M.J. - COLLIANDRE J. - HALLAL AM. - MOURMANNE V. - SIREY P. - TORNIER E.

PROCURATIONS : CAZEILS G. à TORNIER E. - FRECHEVILLE M. à MOURMANNE V. - MIQUEL F. à HUGOU D.

Secrétaire de séance : SIREY P.

EXTENSION ET RÉNOVATION ÉCOLE MATERNELLE ST VIVIEN : A. P. D.

(DOSSIER D'AVANT-PROJET DÉFINITIF) :

Votants : 15
Pour : 11
Contre : 2
Abstention : 2

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Définitif relatif à l'extension et la rénovation de l'école maternelle de Saint-Vivien,

Mme BALSE Marie-José et M. HUGOU Daniel se questionnent sur un manque de places de parking.

Mme COLLIANDRE Jocelyne répond, qu'au besoin, il y aura possibilité de l'agrandir. A la fin de cet énoncé, M. HUGOU et Mme BALSE s'interrogent sur l'utilité d'un tel projet.

M. AUZERAL, Mmes MOURMANNE, COLLIANDRE, TORNIER et SIREY soutiennent ce projet d'avenir pour les enfants de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2021/051 du Conseil Municipal du 18/10/2021 autorisant le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de l'école maternelle ;

Vu la délibération n°2021/054 du Conseil Municipal du 07/12/2021 retenant la proposition de l'architecte Mme BONHOURE Audrey ;

Vu la délibération n°2021/055 du Conseil Municipal du 07/12/2021 relative à la demande de subventions ;

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre ;

Considérant que le coût global de l'opération estimée en phase APD est de 603 500 € HT de travaux ;

L'estimation du montant des travaux en phase APD servant de base au calcul définitif de la rémunération du maître d'œuvre conformément aux termes du marché de maîtrise d'œuvre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver le programme de l'Avant-Projet Définitif relatif à l'extension et la rénovation de l'école maternelle de Saint-Vivien,
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 603 500 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre au montant de 60 350 € HT,
- de valider le nouveau plan de financement comme suit, au vu des arrêtés attributifs de subventions :

Dépenses :

Maîtrise d'œuvre :	60 350.00 €
Contrôle technique / SPS... :	14 425.00 €
Travaux :	603 500.00 €
	<hr/>
HT :	678 275.00 €
TTC :	813 930.00 €

Recettes :

Conseil Départemental :	30 000.00 €
Etat - DETR 2022 :	217 010.00 €
Autofinancement / Emprunt :	566 920.00 €

- de donner pouvoir à Madame le Maire d'engager la poursuite des études de réalisation du projet (PRO) et de dépôt de demande de Permis de Construire (PC)
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

COMMUNICATIONS DIVERSES :

- **Devis mobilier école maternelle :**

Des devis relatifs à l'équipement de mobilier pour la nouvelle classe de l'école maternelle et la cantine sont en cours de réalisation.

- **Congés du personnel :**

Situation des congés du personnel pour la période estivale.

- **Tracteur :**

Les démarches ont été effectuées pour la renonciation de l'acquisition du tracteur DEUTZ.

Un nouveau devis d'une concession du Temple/Lot est en attente de réception.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.